



## ANNEXE 2 – ANNEXE FINANCIERE

### A - AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS :

- Homologation d'un tournoi par journée ou week-end	<b>38.00€</b>
- Engagement en Coupe Départementale	<b>15.00€</b>
- Engagement Foot Animation (U6 à U13)	<b>15.00€</b>
- Engagement Critériums (toutes catégories et tous niveaux)	<b>15.00€</b>

### B - AMENDES - PENALITES FINANCIÈRES :

- Licence manquante	<b>8.00€</b>
- Absence de délégué (uniquement séniors)	<b>7.00€</b>
- Feuille de match (retard, irrégulière, etc...) (Coupes, championnats...)	<b>9.00€</b>
- Feuille de Match Informatisée (2 <sup>ème</sup> non-utilisation)	<b>100.00€</b>
- Non envoi feuille de match après deux réclamations	<b>51.50€</b>
- Etablissement feuille de match complaisance	<b>300.00€</b>
- Fraude	<b>300.00€</b>
- Joueur suspendu participant à une rencontre	<b>45.00€</b>
- Inscription sur la feuille de match d'un joueur ou dirigeant non licencié	<b>100.00€</b>
- Absence à l'Assemblée Générale du District	<b>10.00€/voix</b>
- Refus de régler ou non-paiement d'un arbitre officiel désigné	<b>50.00€</b>
- Réclamation fondée, club obtenant gain de cause, remboursement de	<b>43.50€</b>
- Réclamation fondée, club fautif	<b>43.50€</b>
- Annulation de l'engagement après parution des calendriers :	<b>102.00€</b>
- Caution pour nouveau club	<b>150.00€</b>

### C – FORFAITS

#### CHAMPIONNATS

*SENIORS (Excellence, 1ère et 2ème division), CDM et ANCIENS*

1er forfait	<b>31.00€</b>
2ème forfait	<b>37.50€</b>
3ème forfait induisant le forfait général	<b>41.50€</b>
Forfait général après parution du calendrier	<b>72.00€</b>
<i>SENIORS (3<sup>ème</sup> ; 4<sup>ème</sup> division et U20)</i>	
1er forfait	<b>24.00€</b>
2ème forfait	<b>27.50€</b>



3ème forfait induisant le forfait général	33.50€
Forfait général après parution du calendrier	57.00€

*JEUNES (U18 à U14)*

1er forfait	24.00€
2ème forfait	27.50€
3ème forfait induisant le forfait général	33.50€
Forfait général après parution du calendrier	57.00€

**Le barème de l'amende est triplé lors des trois dernières rencontres de championnat, même en forfait avisé.**

**COUPES**

<i>Tours qualificatifs</i>	30.00€
Demi-finale	152.00€
Finale	400.00€

Tout forfait en finale sera sanctionné d'un refus d'engagement pour l'équipe concernée en Coupe 93 pour la saison suivante.

**D - FRAIS DE DOSSIERS (\*)**

- Réclamations, Evocations (District et Ligue)	43.50€
- Appel District (Comité d'Appel)	64.00€
- Appel Ligue (Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes)	64.00€
- Appel District (Cion Départementale d'Appel)	122.00€
- Appel Ligue (Cion Régionale d'Appel)	122.00€

**(\*) Pour les Compétitions Nationales y compris dans leur phase éliminatoire, se reporter aux règlements particuliers de ces épreuves.**

**E - FRAIS D'OUVERTURE DE DOSSIERS DISCIPLINAIRES**

- Par exclusion	30.00€
- Par avertissement	8.00€
- Absence non excusée suite à une convocation par une Commission ou le Comité Directeur (LR, Lettre suivie, Journal)	20.00€/ pers
- Absence de rapport Club (à transmettre au District et à la DDSP) suite à incidents :	20.00€

**CLUBS**

- 1 match de suspension de terrain avec sursis	17.00€
- 2 matches de suspension de terrain avec sursis	34.00€
- de 1 match ferme à 2 matches fermes de suspension de terrain inclus	100.00€
- de 3 matches fermes à 5 matches fermes de suspension de terrain inclus	200.00€
- 6 mois fermes de suspension de terrain	400.00€



## F – INDEMNITÉS

*Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des Arbitres et Arbitres-Assistants, opérant pour le compte du District de Seine-Saint-Denis de football.*

**-Officiel habitant la ville**

- ou se déplaçant dans un rayon de 50 kms et au-delà **48.50€**

- plus indemnité kilométrique de 0,85 Euros à partir du 51<sup>e</sup> de **0.95€**

La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court

A ces frais de déplacement s'ajoute pour les Arbitres et Arbitres-Assistants

- une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation de **31.50€**

Cette indemnité d'équipement et de documentation sera :

- Pour un match d'U17-U16 de **26.50€**

- *Pour un match d'U14-U15 de* **21.50€**

**"Futsal" (Foot en Salle) :**

- Indemnité de déplacement quel que soit le kilométrage **48.50€**

A ces frais de déplacement s'ajoute pour les Arbitres et Arbitres-Assistants

- une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation de **16.50€**

Par rencontre dirigée (durée : 40 minutes)

**Barème de remboursement des frais de déplacement des "Délégués" et "Contrôleurs", opérant pour le compte du District de Seine-Saint-Denis de Football.**

- Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50 kms. **48.50€**

- Officiel se déplaçant au-delà de 50 kms **54.50€**